

Schéma de signalisation à destination des canoës et kayaks à proximité de l'écluse de MARCENAC.

La pose et l'entretien de la signalisation sont à la charge de l'exploitant des microcentrales de MARCENAC.

-  Taille minimale de 0.30 x 0.50 m en RG 150 m en amont de la passe.
-  Taille minimale de 0.30 x 0.50 m en RD 150 m en amont de la passe.
-  Taille minimale de 0.50 x 0.50 m sur le duc d'albe et à l'intérieur de la passe 150 m en amont de la passe en RD et RG.
-  Taille minimale de 0,50 x 0,50 m 100 m en amont du barrage en RD.



**Passe à canoë-kayak  
Barrage de MARCENAC  
Echelle : 1/4000**